

DEPARTEMENT DU CALVADOS
MAIRIE DE
FEUGUEROLLES BULLY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 25 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix, le jeudi vingt cinq février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

Présents : MM LE BARRON Gérard, ROBILLARD Franck, LORGERIE Nelly, IMBEAUD Isabelle, DURAND Jean Paul, DUHAMEL Pascal, CHAPRON Gaëtan, ARMAND Gilles, DUREL Benoît, MONCEL Michel, PAQUET Jean Pierre,

Absents excusés : Mr LALLOUET Patrick, Mme LE ROUX Sylviane

Procurations : de Mme CATTANEO Brigitte à Mr LE BARRON Gérard
De Mme MANOURY Yolande à Mr PAQUET Jean-Pierre

Mr DUHAMEL a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Devis supplémentaire travaux de voirie « La Bruyère :

Le Maire expose que le devis de l'entreprise MOULIN TP d'un montant de 24 101.75 € HT prévoit une chaussée en bicouche. Il précise que le bicouche est moins résistant que l'enrobé. Après réflexion, un devis supplémentaire a été demandé. Il s'élève à 19 744.50 € HT.

Mr le Maire précise également que suite à une pétition des riverains de la Bruyère au sujet de la sortie trop étroite du lotissement, l'entreprise MOULIN TP a été contrainte d'enlever des bordures pour élargir l'entrée/sortie après accord de l'ARD. Le devis de dépose des bordures s'élève à 3 047.39 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis supplémentaire de 19 744.50 € HT au devis de 24 101.75 € HT
- Accepte le devis de dépose des bordures pour un montant de 3 047.39 € HT.
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2010, article 2151

Création d'un bassin « Nidaplast » eaux pluviales lotissement « les tilleuls »

Mr le Maire expose que les travaux d'assainissement du lotissement arrivent à terme mais il précise qu'un afflux d'eau pluviale persiste dans le terrain. Pour arriver à compenser ce problème, il convient de mettre en place un bassin de rétention des eaux pluviales « Nidaplast ».

L'entreprise MOULIN TP titulaire du lot n°1 « assainissement, terrassement, voirie » propose un devis s'élevant à 6 175.14 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis

Convention ERDF/commune lotissement « les tilleuls »

Mr le Maire informe qu'une convention entre ERDF et la commune doit être signée en vue de l'implantation de la ligne souterraine électrique au lotissement « les tilleuls ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer la convention

Cession à titre gratuit de l'ancien photocopieur de la mairie au syndicat scolaire « les trois villages » :

Mr le Maire propose de céder à titre gratuit l'ancien photocopieur RICOH appartenant à la mairie, au syndicat scolaire « les trois villages ».

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte cette cession à titre gratuit au syndicat scolaire « les trois villages

Dérogations scolaires :

Mr le Maire explique qu'il a été sollicité par plusieurs familles de la commune en vue d'accorder des dérogations scolaires. Il précise que les communes d'accueil peuvent demander à la commune de domiciliation de l'enfant, les frais de scolarité.

Mr le Maire rappelle que le syndicat scolaire « les trois villages » va engager un investissement important pour l'agrandissement de l'école (construction de 2 classes) et qu'il existe le transport scolaire, une cantine et une garderie périscolaire.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de n'accorder aucune dérogation scolaire.

Contrat entretien espaces verts CAT/acquisition tracteur :

Mr le Maire propose de débattre pour savoir si la commune investit dans un tracteur tondeuse ou si elle maintient le contrat d'entretien des espaces verts dans les lotissements.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition d'un tracteur

Des crédits seront ouverts au budget 2010.

Questions diverses :

- Mr le Maire donne lecture du courrier de remerciement de l'AS Vieux pour l'octroi de la subvention supplémentaire de 850 €.
- Mr Paquet informe que des allées doivent être aménagées dans le nouveau cimetière afin de pouvoir accueillir de nouvelles sépultures (environ 100 places).
- Mr Durand rend compte d'une réunion au sujet des défibrillateurs.

- Mr Duhamel rend compte des réunions de travail de la commission « extension cantine/création salle polyvalente ». Il présente un avant projet des plans.
- Mr Le Barron présente la déclinaison communale du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Caen Métropole. Feuguerolles Bully se situe en « communes de l'espace rural ».

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 23h00.

Pour extrait, copie conforme en mairie
Le Maire, Gérard LE BARRON

Affiché le